

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## MDG Neutral Fluid

### Section 1. Identification

<b>Identificateur SGH du produit</b>	: MDG Neutral Fluid
<b>Nom chimique</b>	: Base d'huile minérale blanche hautement raffinée et filtrée
<b>Autres moyens d'identification</b>	: MDG Neutral Fluid
<b>Type de produit</b>	: Liquide.

#### Utilisations identifiées

Fluide pour générateurs de brouillard MDG : Série MAX APS (Me1, Me2, Me4, Me8, M3e, 3000, 5000 et 5000 H.O.), Série ATMOSPHERE APS (ATMe, ATM, et ATM H.O.), Série theONE, Série Système brouillard (Single, Dual, Mini Single et WTG), M4c, Série ADV (M3, M5 et ATM-1), Série Theme Pack et Série Fog Head.

<b>Fournisseur/Fabriquant</b>	: MDG Fog Generators Ltd. 10301 av. Pelletier Montreal, QC Canada H1H 3R2 Tél: +1 514 272 6040 Sans frais: +1 800 663 3020 Fax: +1 514 272 3229
-------------------------------	---

<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence (indiquer les heures de service)</b>	: +1 800 663 3020 +1 514 272 6040 info@mdgfog.com Lundi - Vendredi 8:00 a.m. - 5:00 p.m. Eastern (GMT -5)
--	--

### Section 2. Identification des risques

<b>Statut OSHA/HCS</b>	: Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.
<b>Classement de la substance ou du mélange</b>	: Non classé.

#### Éléments d'étiquetage SGH

<b>Mention d'avertissement</b>	: Pas de mention de danger.
<b>Mentions de danger</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Conseils de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	: Non applicable.
<b>Intervention</b>	: Non applicable.
<b>Stockage</b>	: Non applicable.



## Section 2. Identification des risques

**Élimination** : Non applicable.

### Dangers non classés ailleurs (DNCA)

**Dangers physiques non classés autrement (DPNCA)** : Aucun connu.

**Dangers pour la santé non classés autrement (DSNCA)** : Aucun connu.

## Section 3. Composition et information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Substance

**Nom chimique** : Base d'huile minérale blanche hautement raffinée et filtrée

**Autres moyens d'identification** : MDG Neutral Fluid

### Numéro CAS / autres identificateurs uniques

**Numéro CAS** : 8042-47-5

**Code du produit** : NF-B4, NF-B5, NF-C20, NF-D200, NF-T1000

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Base d'huile minérale blanche hautement raffinée et filtrée	>99.9	8042-47-5

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Inhalation** : Transporter la personne à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.



## Section 4. Premiers soins

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : Non identifié.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Aucune protection spéciale n'est requise.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Aucune donnée spécifique.

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Aucune mesure spéciale n'est requise.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## Section 7. Manutention et entreposage

### Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Aucune mesure spéciale n'est requise.

- Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles** : Entreposer selon la réglementation locale. Minimum 2 ans lorsqu'entreposé dans le contenant d'origine n'ayant jamais été ouvert, à des températures normales (10 - 25°C), au sec et dans l'obscurité.

## Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### États-Unis

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Base d'huile minérale blanche hautement raffinée et filtrée	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction inhalable <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. Forme: Brouillard STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Brouillard <b>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.

#### Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			
Ingrédient	Nom de la liste	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	Notations
Base d'huile minérale blanche hautement raffinée et filtrée	US ACGIH 4/2014	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	AB 4/2009	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[b]
	BC 7/2013	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[b]
	ON 1/2013	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[b]
	QC 1/2014	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[b]

Forme: [a]Fraction inhalable [b]Brouillard

#### Mexique

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Base d'huile minérale blanche hautement raffinée et filtrée	<b>NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000).</b> LMPE-PPT: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Brouillard LMPE-CT: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Brouillard

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Non applicable.



## Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

### Mesures de protection individuelles

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Pas nécessaire.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Pas nécessaire.
- Protection du corps** : Pas nécessaire.
- Autre protection pour la peau** : Non applicable.
- Protection respiratoire** : Pas nécessaire.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Inodore.
- Seuil de l'odeur** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : >271°C (>519.8°F)
- Point d'éclair** : Vase ouvert: >180°C (>356°F) [Cleveland.]
- Vitesse d'évaporation** : <1 (Acétate de butyle. = 1)
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : <0.000013 kPa (<0.0001 mm Hg) [température ambiante]
- Densité de vapeur** : >1 [Air = 1]
- Densité relative** : 0.85
- Solubilité** : Insoluble(s) dans l'eau.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Dynamique (température ambiante): 16 mPa·s (16 cP)
- Volatilité** : Non disponible.
- COV (p/p)** : 0 % (p/p)

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles** : Aucun connu.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Information toxicologique

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Base d'huile minérale blanche hautement raffinée et filtrée	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

##### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP	ACGIH	EPA	NIOSH
Base d'huile minérale blanche hautement raffinée et filtrée	-	-	-	A4	-	-

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 11. Information toxicologique

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

#### Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets différés possibles	: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets différés possibles	: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

## Section 12. Information sur l'écologie

### Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Persistance et dégradabilité

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Potentiel bioaccumulatif

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau ( $K_{oc}$ )	: Il n'existe aucune donnée disponible.
Mobilité	: Il n'existe aucune donnée disponible.

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Considérations lors de l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

## Section 14. Information relative au transport

	DOT	TMD / NOM-003-SCT	IMDG	IATA
<b>Numéro NU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>Nom officiel d'expédition UN</b>	-	-	-	-
<b>Classe(s) de danger relatives au transport</b>	-	-	-	-
<b>Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	Non.	Non.
<b>Autres informations</b>	-	-	-	-

**AERG** : Non applicable.

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** : Non disponible.

## Section 15. Information réglementaire

**Réglementations États-Unis** : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Cette substance est répertoriée ou exclue.

**Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)** : Non inscrit

**Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)** : Non inscrit

**Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)** : Non inscrit

**Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques)** : Non inscrit

## Section 15. Information réglementaire

**Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques)** : Non inscrit

### SARA 302/304

#### Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 304 RQ** : Non applicable.

### SARA 311/312

**Classification** : Non applicable.

### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Cette substance n'est pas répertoriée.

**New York** : Cette substance n'est pas répertoriée.

**New Jersey** : Cette substance est répertoriée.

**Pennsylvanie** : Cette substance n'est pas répertoriée.

### Californie prop. 65

Aucun produit n'a été trouvé.

### Canada

#### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Cette substance est répertoriée.

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Cette substance n'est pas répertoriée.

**Inventaire du Canada** : Cette substance est répertoriée ou exclue.

### Listes internationales

#### Répertoire national

**Australie** : Cette substance est répertoriée ou exclue.

**Chine** : Cette substance est répertoriée ou exclue.

**Europe** : Cette substance est répertoriée ou exclue.

**Japon** : Indéterminé.

**Malaisie** : Indéterminé.

**Nouvelle-Zélande** : Cette substance est répertoriée ou exclue.

**Philippines** : Cette substance est répertoriée ou exclue.

**République de Corée** : Cette substance est répertoriée ou exclue.

**Taiwan** : Indéterminé.

## Section 16. Renseignements supplémentaires

### Historique

**Date d'édition mm/dd/yyyy** : 03/09/2015

**Date de publication précédente** : 11/15/2009

**Version** : 6

**Élaborée par** : Services Réglementaires KMK inc.



## Section 16. Renseignements supplémentaires

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.